|  |  |
| --- | --- |
| Musique - Maison des Jeunes et de la Culture | **PRE INSCRIPTION**  **2020-2021** |

Ce document permet d’établir les besoins pour la rentrée prochaine ; nous vous remercions de le remplir avec précision et de nous le faire parvenir avant le **3 juillet 2020 par l’intermédiaire du professeur (pour les anciens élèves) et par courrier ou courriel à l’adresse ci-dessous pour les nouveaux élèves :**

**ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE SISTERONAIS-BUECH**

**17 RUE DE LA MISSION**

**04200 SISTERON**

A la rentrée 2020, la Communauté de communes propose de régler les droits d’inscription par prélèvement automatique (RIB à prévoir). Le paiement s’effectuera par semestre.

Vous trouverez **au verso** la liste des disciplines proposées par l’école. La création d’un cours est liée au nombre d’inscrits. Cette liste n’est pas contractuelle.

**Les inscriptions définitives auront lieu au moment du rendez-vous avec le professeur : 1ère semaine de septembre.**

Conformément à l’article 3 du règlement intérieur : « Sur instruction hiérarchique, la direction pourra refuser l’entrée en cours d’un élève dont les frais d’inscription ne sont pas réglés. »

Vous serez avertis par courriel des dates retenues par les professeurs

***DEBUT DES COURS : LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020***

**Cet imprimé ne tient pas lieu d’inscription définitive pour la rentrée 2020-2021**

Vous serez informés des permanences d’inscriptions avant fin août par mail, voie de presse et réseaux sociaux.

***Certaines classes sont très sollicitées, les anciens élèves restent prioritaires et doivent obligatoirement être inscrits avant la réunion fixée avec les professeurs d’instruments***

Nom-Prénom : Date de naissance : Âge :

Adresse :

Code postal : Commune :

Nom du responsable légal :

Tél domicile : Tél portable : Email :

Etablissement scolaire fréquenté à la rentrée 2020 : Classe :

Date : Signature de l’élève (des parents pour l’élève mineur)